ID : 085-248500340-20240723-2024_320-AR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 23 JUILLET 2024

N° 2024-320 DEMANDE DE SUBVENTIONS AU SYDEV DANS LE CADRE DES JOURNÉES POUR LE CLIMAT

Nomenclature des actes : 1.1

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 et 2021-116 du 7 avril 2021 attribuant des délégations à la Présidente.

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a décidé de mettre en place sa deuxième édition des Journées pour le climat, qui s'inscrit dans la semaine européenne du développement durable. Plusieurs animations de sensibilisation avec l'eau comme thème directeur seront

proposées dans plusieurs communes du territoire du Pays de Chantonnay afin de promouvoir la gestion durable de la ressource en eau et la préservation de l'environnement.

Le SyDEV propose une subvention de 3000 € maximum, qui concerne l'animation en lien avec le PCAET et la communication auprès du grand public. L'événement des Journées pour le climat répond au cahier des charges de cette subvention.

Considérant l'opportunité de demander cette subvention au SyDEV,

La Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay,

DECIDE CE QUI SUIT

Dans le cadre des Journées pour le climat, deux dossiers demandes de subventions vont être envoyées au SyDEV, pour un montant total maximum de 3000 €.

À CHANTONNAY, le 23 juillet 2024

Pour copie conforme, La Présidente Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 24/07/2024.